

1^{ère} inscription à l'IUT de Bourges en 1^{ère} année de DUT

2018-2019

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des différentes étapes nécessaires à votre inscription à l'IUT de Bourges.

ETAPE 1 : NOUVEAUTE 2018-2019 : Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)



En application de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants du 8 mars 2018, les étudiants en formation initiale classique ou en apprentissage doivent obligatoirement s'acquitter de la CVEC auprès du CROUS.

Cette contribution est instaurée afin de favoriser l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants.

Les étudiant.e.s en formation :

► **initiale à temps plein**

► **ou par alternance (uniquement pour les contrats d'apprentissage)**

doivent obligatoirement se connecter, avant leur inscription, à l'adresse suivante :

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr> (Service accessible à compter du 1er juillet 2018)

afin de s'acquitter de la CVEC (90€) auprès du CROUS.

Après vous être acquitté de la CVEC, vous recevrez par mail, une attestation sur laquelle figure votre numéro d'attestation nécessaire lors de votre inscription à l'IUT.

- Vous n'êtes pas concerné par cette procédure si vous relevez de la formation continue (CIF, Contrat de professionnalisation, demandeurs d'emploi...).
- Les boursiers gérés par le CROUS seront automatiquement exonérés. Ils doivent néanmoins se faire délivrer l'attestation CVEC.

ETAPE 2 : INSCRIPTION A L'IUT DE BOURGES POUR 2018-2019



Les inscriptions se dérouleront dans le hall d'accueil de l'IUT (63 avenue de Lattre de Tassigny) :

- Du **9 au 18 juillet 2018** pour les candidats résidant en France métropolitaine.
- les **28 et 30 août 2018** pour les candidats résidant dans les DOM-TOM ou à l'étranger.

Pour procéder à votre inscription définitive, vous devez respecter les consignes suivantes :

- Télécharger le dossier d'inscription en vous connectant sur le site internet de l'IUT DE BOURGES : <http://www.univ-orleans.fr/iut-bourges/> et rassembler les justificatifs qui seront exigés le jour de votre inscription.
- Prendre impérativement un rendez-vous sur Parcoursup :
 - A partir du 6 juillet si vous êtes déjà titulaire du baccalauréat
 - dès la publication des résultats, si vous êtes en attente des résultats de la session 2018.

Vous devrez impérativement venir à ce rendez-vous pour finaliser votre inscription avec **le dossier dûment complété et les pièces demandées (originaux et copies)**.

ATTENTION : votre inscription ne pourra être effectuée que si vous vous êtes acquitté(e) au préalable de la CVEC.

Ce rendez-vous se déroulera en plusieurs étapes :

- -Accueil (présentation des services du CROUS...)
- -Vérification de votre dossier et des pièces fournies
- -Prise de photo
- -Remise de votre carte d'étudiant et des certificats de scolarité **si votre dossier est complet.**

Le service scolarité sera fermé du 20 juillet au 26 août inclus